

**Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de
POLYGONE INTERNATIONAL, en abrégé POLYGONE**

Société Anonyme
Chaussée de Wavre, 173 à 1050 Ixelles
RPM Bruxelles – TVA BE : 0444.624.046

**- ATTESTATION DE PRESENCE ET PROCURATION -
- VOTE PAR CORRESPONDANCE -**

Si vous souhaitez assister et/ou vous faire représenter et/ou voter par correspondance à cette assemblée,
il y a lieu de renvoyer le présent formulaire complété à la Société **AVANT LE 27 OCTOBRE 2011**
au moyen des coordonnées précisées à la fin du présent document

Attention ! Pour les actionnaires, détenteurs d'actions dématérialisées, le présent formulaire ne pourra être valablement accepté qu'à la seule condition que POLYGONE INTERNATIONAL SA soit en possession d'une attestation de blocage des dites actions

Le/la soussigné(e), Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale :

Adresse / Siège social :

Si personne morale :

Noms, Prénom du(es) représentant(s) :

Qualité du(es) représentant(s) :

Titulaire de actions représentant le capital de la SA POLYGONE INTERNATIONAL

DECLARE avoir été informé(e) de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de POLYGONE INTERNATIONAL SA, dont le capital est actuellement représenté par 2.416.155 actions avec droit de vote, qui se tiendra le **jeudi 3 novembre 2011 à 10 h, au siège social de la Société, Chaussée de Wavre 173 à 1050 Bruxelles** (Belgique) avec l'ordre du jour repris ci-après ;

CONFIRME assister personnellement à l'Assemblée Générale Extraordinaire de POLYGONE INTERNATIONAL SA:
OUI NON (1)

SOUHAITE voter par correspondance à l'Assemblée Générale Extraordinaire de POLYGONE INTERNATIONAL SA dans le sens précisé ci-dessous :
OUI NON (1)

SOUHAITE se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de POLYGONE INTERNATIONAL SA :
OUI NON (1)

et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul avec faculté de substitution :

Nom, Prénom du mandataire (2) :

Adresse du mandataire :

auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du(de la) soussigné(e) aux fins de :

- le(la) représenter à l'Assemblée générale Extraordinaire de POLYGONE INTERNATIONAL SA du 3 novembre 2011, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celle qui se tiendrait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ou n'avait pas été régulièrement convoquée,
- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'Assemblée ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous (3), et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'Assemblée,

(1) Veuillez indiquer, en cochant la case appropriée, si vous assistez personnellement à l'Assemblée Générale, ou si vous votez par correspondance, ou si vous souhaitez vous y faire représenter.

(2) Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, POLYGONE INTERNATIONAL SA en désignera un qui vous représentera à l'Assemblée Générale et votera dans le sens que vous avez indiqué. A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

(3) A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

Fait à, le 2011

Signature (4)

Le présent document doit parvenir au plus tard le **27 octobre 2011** à
POLYGONE INTERNATIONAL SA (5)
Chaussée de Wavre, 173 à 1050 Ixelles (Belgique)
Tel. : +32 (0) 2 213 74 00

(4) Pour les votes par correspondance, la signature doit être légalisée.

(5) Les deux premières pages du présent document doivent être paraphées et la dernière page signée. Les attestations de présence et procurations peuvent parvenir à la Société en original par courrier ou être déposées à l'adresse susmentionnée, tandis que les votes par correspondance doivent parvenir à la Société en original par courrier recommandé à l'adresse susmentionnée.